

BRP ÉTABLIT UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AUTOMATIQUE

Avril 20, 2015

BRP ÉTABLIT UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AUTOMATIQUE

Valcourt (Québec), le 20 avril 2015— BRP Inc. (TSX: DOO) (« BRP » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a établi, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités déjà annoncées visant le rachat, aux fins d'annulation, d'au plus 3 703 442 actions à droit de vote subalterne de la Société (l'« offre publique de rachat »), un programme de rachat d'actions automatique (le « PRA ») avec un courtier désigné afin de pouvoir racheter des actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat à des moments où elle ne pourrait pas normalement en racheter en raison de restrictions de nature réglementaire ou de périodes d'interdiction d'opérations auto-imposées.

Aux termes du PRA, avant d'entrer dans une période d'interdiction d'opérations, BRP peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des rachats aux termes de l'offre publique de rachat conformément au PRA. Le courtier décidera des rachats à effectuer à son entière discrétion en fonction des paramètres établis par BRP avant la période d'interdiction d'opérations conformément aux règles de la Bourse de Toronto (la « TSX »), aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux modalités du PRA. La TSX a préalablement approuvé le PRA, et il entrera en vigueur le 23 avril 2015.

En dehors des périodes d'interdiction d'opérations préalablement établies, des actions à droit de vote subalterne seront rachetées au gré de la direction aux termes de l'offre publique de rachat, en conformité avec les règles de la TSX et les lois sur les valeurs mobilières applicables. L'offre publique de rachat est entrée en vigueur le 31 mars 2015 et prendra fin au plus tard le 30 mars 2016. Tous les rachats effectués conformément au PRA seront inclus dans le calcul du nombre d'actions à droit de vote subalterne rachetées aux termes de l'offre publique de rachat. En date du 20 avril 2015, BRP n'a racheté aucune action à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat.

À propos de BRP

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules tout-terrain et les véhicules côte à côte Can-Am, les roadsters Can-Am Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de plus de 3,5 milliards de dollars provenant de ventes dans 107 pays, la Société emploie environ 7 600 personnes à travers le monde.

www.brp.com @BRPnouvelles

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

-30-

Pour renseignements:

Johanne Denault Chef de service, Communications de l'entreprise T 450.532.5173 johanne.denault@brp.com